



# Nouveau Comité de gestion à l'IFAPME : continuité et changement

Alimentation - Horeca | Animaux - Elevage | Artisanat - Patrimoine | Communication - Audiovisuel | Comptabilité - Assurances | Construction - Travaux  
| Electrotechnique - Chauffage | Energie - Environnement | Informatique - Réseaux | Langues - Pédagogie | Logistique - Transp  
| Entrepreneuriat - Management | Mobilité - Mécanique | Mode - Deco | Nature - Jardins | Sécurité - Secourisme | Soins - Bien  
| Tourisme - Loisirs | Vente - Marketing

Date

04 juillet 2018

Ce 5 juillet 2018, le nouveau Comité de gestion de l'IFAPME prend place avec, à sa tête, Simon Bullman, figure bien connue dans le monde carolorégien. Il y mènera une équipe renouvelée, entre continuité et changement, pour guider au mieux les destinées de l'IFAPME.



L'IFAPME, l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises, accueille son Comité de gestion et ses nouveaux membres cette semaine. Ceux-ci siégeront pour une durée de 5 ans avec à leur présidence Simon Bullman et à la vice-présidence Benoît Langendries.

**Simon Bullman s'engage dans un nouveau défi après avoir été longtemps actif dans le secteur de l'automobile.** La formation en alternance n'est pas une découverte pour cet ancien patron de concessions qui avait souvent 5 à 10 apprentis actifs dans ses ateliers : réceptionniste, magasinier, mécanicien, carrossier ou conseiller commercial.

*"La formation en alternance, et son apprentissage, n'est justement pas une voie de garage. L'IFAPME prône un enseignement de première classe et obtient des résultats très encourageants pour ses apprenants." signale le nouveau Président.*

A l'heure actuelle, Simon Bullman est un acteur du renouveau économique, culturel ou entrepreneurial à travers B4C Business for Charleroi, le Quai 10 ou encore Sambrinvest. Il s'investit également auprès de jeunes entrepreneurs prometteurs au sein de Be Angels. Ses connaissances pourront ainsi guider l'Institut public de formation dans ses défis actuels et futurs comme, par exemple, l'innovation numérique, objectif clairement identifié au sein de l'IFAPME.

Il va y présider une nouvelle équipe composée autour de trois piliers : professionnel, interprofessionnel et syndical. On y retrouve des membres déjà présents auparavant comme les organisations d'employeurs ou d'indépendants des secteurs de l'alimentation (Fédération HORECA Wallonie), de la construction (CCW) ou de la coiffure (Coiffure.org), mais aussi l'organisation interprofessionnelle UCM, partenaire historique de l'IFAPME. La FGTB et la CSC, organisations représentatives des travailleurs, continuent d'y siéger également.

De nouvelles représentations illustrent aussi la diversité des partenaires de l'IFAPME : l'organisation d'employeurs du secteur de l'Innovation technologique (Agoria), l'Union wallonne des Entreprises (UWE) et le syndicat CGSLB intègrent l'assemblée.

Ces partenaires pourront débiter leurs travaux en se basant notamment sur le nouveau rapport d'activité 2017 de l'IFAPME, consultable sur [www.ifapme.be/chiffres-cles](http://www.ifapme.be/chiffres-cles) (<http://www.ifapme.be/chiffres-cles>)

## Le Comité de gestion



Alors que l'Administration générale de l'IFAPME est chargée de la mise en oeuvre des missions de l'IFAPME, le Comité de gestion est une sorte de "courroie" de contrôle située entre le Ministre wallon de la Formation et l'Institut de formation, qui est une Unité d'Administration publique (UAP de

---

type 2, ex-OIP de type B).

Le Comité de gestion se réunit une fois par mois et il accomplit tous les actes de gestion nécessaires ou utiles à la réalisation des missions de l'IFAPME, par exemple :

### **Il émet des recommandations**

sur des projets de dispositions légales, d'accord de coopération qui concernent l'IFAPME ou ses missions, sur sollicitation du Ministre de tutelle ;  
sur le rôle de l'IFAPME dans le cadre des déclarations de politique régionale.

### **Il approuve**

le projet de budget annuel de l'IFAPME avant de le soumettre au Ministre de tutelle ;  
le compte d'exécution du budget de l'année antérieure, il prend également connaissance du rapport annuel des réviseurs sur les comptes ;  
les projets de conventions de partenariat ;  
les propositions relatives à l'organisation de nouvelles formations ou des modifications importantes ;  
le plan annuel du personnel ;  
le plan annuel de communication.

### **Il prend connaissance**

des rapports relatifs à l'exécution des comptes des Centres, prend à ce sujet toutes les décisions qu'il estime nécessaire à la bonne gestion des subventions.  
des tableaux de bord semestriels et rapports annuels d'exécution du contrat de gestion et prend à cet égard toute décision d'orientation ou de suivi qu'il estime utile; de même en ce qui concerne le rapport annuel d'exécution des conventions bilatérales avec les Centres de formation.

Les Président, Vice-Président, et les membres du Comité de gestion (effectifs et suppléants), ont été désignés pour 5 ans, par arrêté du Gouvernement wallon sur proposition des organisations représentatives des employeurs et indépendants, des interprofessionnelles (branche d'activité), et représentatives des travailleurs, consultées via le Ministre de tutelle de l'IFAPME (Pierre-Yves Jeholet).